



Accès aux marchés internationaux

Accord de libre-échange avec l'Inde: une opportunité à saisir!

05.09.2024

D'un coup d'oeil

Le Conseil fédéral a transmis au Parlement le message concernant l'accord de libre-échange entre l'AELE et l'Inde. Les milieux économiques demandent que cet accord entre en vigueur rapidement. Les entreprises suisses pourraient ainsi bénéficier de ses nombreux avantages au mieux dès la fin 2025.

L'adoption par le Conseil fédéral du message concernant l'accord de libre-échange entre l'AELE et l'Inde a donné le coup d'envoi des débats parlementaires. Il est important que le Conseil national et le Conseil des États approuvent rapidement cet accord et que celui-ci puisse entrer en vigueur sans tarder. Cela pourrait être le cas dès l'automne 2025, pour autant qu'aucun référendum ne soit lancé après l'approbation de l'accord par le Parlement. Les entreprises suisses doivent pouvoir exploiter les avantages comparatifs qui leur sont conférés au plus vite. Dans une phase de recul de la demande mondiale de produits industriels telle que nous la connaissons aujourd'hui, cet accord donnerait une impulsion très précieuse.

L'INDE, UN MARCHÉ À FORT POTENTIEL DE CROISSANCE

La signature de l'accord de libre-échange avec l'Inde le 10 mars 2024 constitue un événement remarquable. L'AELE est en effet le premier partenaire européen avec lequel le sous-continent indien conclut un accord de libre-échange, avant même l'UE ou le Royaume-Uni. En cette période de protectionnisme croissant, cet accord envoie un signal à l'échelle mondiale. Pays le plus peuplé du monde, avec une croissance estimée entre 6 et 9% par an en moyenne, l'Inde est un partenaire économique avec un potentiel énorme pour la Suisse. Grâce à d'importantes réductions des droits de douane, à un volet ambitieux sur les investissements et à des améliorations dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle, les entreprises suisses pourront prendre part de manière significative à cette croissance. Enfin, l'Inde adopte – c'est une première – des dispositions juridiquement contraignantes en matière de commerce et de durabilité dans le cadre d'un accord de libre-échange.



Luc Schnurrenberger

Responsable suppléant du département Économie extérieure



Arnaud Midez

Responsable de projets Économie extérieure

© economiesuisse | www.economiesuisse.ch